

## Compte rendu de l'audience du 8 mars 2012 auprès de Mme Guillet, IG (en présence de 4 IPR STMS / Versailles, Créteil, Caen ...)

### Points abordés :

- Consultation programme terminale STSS
- Épreuves
- Plan de formation
- Impact des réformes (ST2S et bac pro ASSP) sur les postes

### Le SNES :

Quel bilan de consultation des programmes de Terminale faites-vous au regard du manque de temps pour cette concertation (3 semaines pour les 3 académies d'IDF par exemple) ?

### Mme Guillet :

- Remontées académiques moins importantes en raison de la période mais tout de même 70% des académies ont participé avec une participation « variable ».
- Les associations APSMS et UPBM seront reçues demain
- Les 2 programmes STSS et Bio-physiopathologie seront présentés au CSE le 22 mars prochain

Elle s'étonne de certaines remontées des collègues qui signalent leur incompréhension des questionnements sur des termes et sur des modes d'intervention déjà présents dans les programmes actuels.

L'inspection Générale et les IPR sont évidemment preneurs des remarques que l'organisation syndicale peut faire sur ce programme.

### Le SNES :

Le peu de remontées s'expliquent entre autres par la charge de travail des collègues en raison de la période (DGH avec défense des heures de dédoublement pour la discipline et du positionnement des collègues sur l'AP (conséquences de la réforme du lycée), l'organisation et l'évaluation des AID laissées à la charge la plupart du temps des professeurs STMS...), le bac blanc...

Il semble surtout que n'a pas été repris par le groupe de travail, alors que les collègues le demandaient, le rappel indispensable de la partie « Protection sociale » dans le programme de Terminale considérant que le point « accès aux soins et réduction des inégalités » est insuffisant.

**Mme Lemoine (IPR Créteil) :** Cela est repris également en économie de la santé, cela est suffisant.

### Le SNES :

Vous nous interrogez sur nos propositions en terme de contenus. Nous vous rappelons que n'a pas été vraiment prise en compte la demande des collègues qui rencontrent des difficultés à transmettre des savoirs trop conceptuels. Le vocabulaire utilisé est parfois très technocratique et porteur d'une idéologie de réductions des dépenses publiques.

Vous connaissez notre demande maintes fois réitérée à la fois de mettre à plat les contenus tels qu'ils sont enseignés depuis la rénovation ainsi que le maintien de la démarche technologique. Celle-ci sera évidemment difficile à mettre en œuvre avec la réduction des heures des enseignements

technologiques et aussi à cause de la disparition des horaires dédoublés au niveau national laissant les collègues au plan local défendre seuls les intérêts de la discipline. C'est pourquoi, il nous est très difficile de faire des propositions de modifications précises puisqu'il nous semble que c'est l'approche globale qu'il faut revoir partant plus des besoins et des publics et de la réalité sanitaire et sociale .

**Mme Guillet :**

Nous sommes effectivement entrain de travailler sur ces points et d'autres d'ailleurs. Le dossier d'accompagnement pour le programme de première est en bonne voie (potentiellement disponible pour mai 2012) permettra de répondre aux inquiétudes des collègues.

**Le SNES :**

En ce qui concerne les épreuves du baccalauréat : AI ? Épreuve projet ? Où en est le groupe de travail ? Quel est le calendrier ?

**Mme Guillet :**

La définition des épreuves pourra être mise à disposition des professeurs en septembre.

**Le SNES :**

Cela va être problématique pour l'épreuve anticipée des AI. Les professeurs n'ont actuellement aucune information sur l'évaluation en dehors du tableau d'épreuves. A ce sujet, nous soulignons que la publication du tableau d'épreuves aussi rapidement, sans concertation, est problématique. Le choix de répartition des coefficients pour l'épreuve projet – coef4 en contrôle en cours d'année (CCF) et coef3 à l'épreuve terminale est très contestable. C'est laisser aux chefs d'établissement la possibilité de faire pression sur les collègues pour les inciter à majorer l'évaluation en CCF pour obtenir de meilleurs résultats au baccalauréat (avec l'autonomie des établissements, cela sera un vrai enjeu) mais aussi voir s'installer des disparités dans l'évaluation entre les lycées publics et les lycées privés.

**Mme Guillet :**

Vous pouvez effectivement faire remonter cette demande auprès du ministère. Nous n'avions pas décidé au sein du groupe de travail de cette répartition de coefficients.

Pour les AI, nous allons voir comment diffuser les modalités d'évaluation. Certainement en mai.

**Le SNES :**

Concernant les AI, les collègues sont satisfaits de les voir évaluer en fin de Première et réduire le nombre de disciplines concernées à 3 au lieu de quatre. Mais, nous demandons que l'évaluation justement soit réalisée autant que possible par des jurys composés de professeurs extérieurs. Qu'en est-il des thèmes nationaux ? Ce cadrage, nous semble-t-il, est indispensable pour limiter les difficultés actuelles des élèves à choisir leur thème ; nous pourrions reprendre une liste de thèmes avec des pistes de travail formulées au préalable comme cela se fait en TPE. Cela rendrait plus pertinent le travail méthodologique des élèves et l'intérêt de l'interdisciplinarité. Enfin, nous réaffirmons notre demande d'un volume horaire détaché des disciplines et intégré formellement dans la grille horaire.

**Mme Guillet :**

Pour ce qui concerne, l'évaluation il n'est pas possible d'organiser des jurys avec des professeurs extérieurs surtout en régions où les sections ST2S sont très dispersées. Mais, nous donnerons des consignes pour que ce ne soit pas les enseignants de la classe qui participent à l'évaluation. Il faut que nous réfléchissions à ce que vous proposez et voir ce que nous pouvons adapter des TPE aux AID, notamment la liste nationale.

**Mme Capra (Versailles) :**

En même temps, c'est une charge de travail importante qu'il faut prendre en compte car ces thèmes doivent être renouvelés tous les ans.

**Le SNES :**

Pour l'épreuve projet, nous nous inquiétons sur la place de la BPH associée à la méthodologie dans le cadre de cette épreuve sauf à considérer que la méthodologie en sciences sanitaires et sociales n'a pas une valeur scientifique suffisante ?

De plus, nous pouvons poser la question du CAPET STMS et de son avenir ; des fusions avec les CAPET biotechnologie sont envisagées au regard de la formulation de cette épreuve, de l'EDE santé social, de ce qui s'est passé dans l'académie de Rennes avec des collègues STMS qui se sont vus refusé l'enseignement en BTS ESF de la partie « communication professionnelle » car celui-ci serait réservé à un professeur contractuel BPH !

**Mme Guillet :**

Nous avons abandonné l'idée d'intégrer la Biologie. Cela était trop compliqué. Les élèves seront évalués sur les connaissances du pôle transversal et devront analyser par groupe un projet ou une partie de projet existant à l'échelle national ou local.

Cela est complètement différent de la méthodologie de projet en post bac puisque les étudiants sont amenés à concevoir un projet voire à le réaliser. Ce qui n'est absolument pas le cas en terminale ST2S.

Pour les CAPET, il n'est pas question aujourd'hui de faire fusionner les disciplines de recrutement.

**Le SNES :**

Autrement dit, les professeurs ne doivent plus faire de projet au sein du lycée. Quid du volume horaire ? Toujours 39 heures ? L'évaluation ? Un jury composé d'enseignants extérieurs sera également apprécié par les collègues.

**Mme Guillet :**

Nous devons reprendre l'organisation de l'épreuve. Nous estimons à 8/10 projets le nombre de suivi à mettre en œuvre par classe de terminale. Pour l'évaluation de cette épreuve, nous sommes toujours sur l'idée de jury avec au moins un professeur extérieur. Les candidats seront évalués en 3 temps : lors du suivi (coef4), à l'oral de façon collective (5 minutes chacun), de façon individuelle (10' chacun) (coef3)

**Le SNES :** Les collègues seront-ils consultés ? Quel plan de formation ?

**Mme Guillet :** Il n'est pas prévu par le Ministère une consultation des professeurs sur les épreuves comme c'est le cas sur les contenus de programmes.

Les IPR seront en formation le 16 mai sur le projet. Un plan de formation sera construit ultérieurement.

**Le SNES :**

Nous demandons que le SNES soit destinataire des documents lors de leur finalisation.

Pour les postes, nous commençons à avoir des remontées de suppressions notamment dans l'académie de Créteil. Qu'en est-il de votre côté ? Par ailleurs, nous sommes informés qu'un premier poste ECLAIR en STMS est créé sur l'académie d'Amiens.

Qu'en est-il aussi de l'attribution aux professeurs de STMS titulaires d'une licence de droit de l'enseignement « Droit et Enjeux du monde contemporain » ?

**Mme Guillet :**

Pas de commentaire sur le poste ECLAIR.

Évidemment, nous sommes très attentifs à ce qui se passe dans les académies du point de vue des postes. Les IPR ont demandé aux collègues de réfléchir à des reconversions à terme (en LP dans le cadre du bac Pro ASSP, en SES...).

### **Mme Capra (Versailles)**

Pour Versailles, 3 professeurs STMS ont obtenu l'habilitation à enseigner l'enseignement de spécialité en terminale L, ce qui est positif. De plus 2 professeurs sont en attente. Ces choix d'enseignement n'ont aucun lien avec des suppressions de poste éventuelles en STMS.

### **Le SNES :**

Mme Capra, que s'est-il passé avec le poste spécifique STMS crée en CSTS au lycée Camille Pissarro de Pontoise ? Les professeurs titulaires en poste enseignant déjà dans les sections supérieures devaient pouvoir postuler. Cela n'a pas été possible et nous apprenons qu'une collègue stagiaire en voie de titularisation vient d'obtenir le poste.

### **Mme Capra :**

Oui, c'est très regrettable. Le poste est remonté très tardivement. Mais le professeur nommé l'est avec toutes les conditions requises. Une stratégie doit être mise en place avec les 9 heures d'enseignement réalisées par un professeur contractuel.

### **Le SNES :**

C'est effectivement regrettable. C'est mettre en difficulté les collègues investis et mettre fin au travail d'équipe réalisé avec la collègue contractuelle présente sur le lycée depuis 15 ans !!! Il est vraiment incompréhensible pour les personnels que le Ministère, alors qu'il met en place des réformes dont il sait parfaitement qu'elles auront pour conséquence des suppressions de postes assez massive (perte de 20 à 30 % des effectifs dans la série ST2S à partir de la rentrée 2012), n'ait pas anticipé et n'envisage pas au niveau de la gestion des personnels des mesures permettant à la fois aux collègues de finir leur carrière dans de bonnes conditions (un nombre certain de professeurs de STMS vont partir à la retraite dans les prochaines années) et aux jeunes collègues de rester dans les établissements dans lesquels ils ne sont affectés que depuis peu de temps. Où est l'intérêt des personnels, des élèves et de l'institution dans cette opération ?